

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 694

21 mars 2013

### SOMMAIRE

|                                                           |       |                                                     |       |
|-----------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------|-------|
| Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS ..... | 33266 | MT Group S.A. ....                                  | 33299 |
| Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l. ....               | 33276 | New Market S.A. ....                                | 33300 |
| CEP III Investment 19 S.à r.l. ....                       | 33279 | Noemia S. à r.l. ....                               | 33300 |
| Creshold S.A. ....                                        | 33294 | Noemy S.à r.l. ....                                 | 33300 |
| CVIC II Lux Holdings S.à r.l. ....                        | 33300 | Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l. ....     | 33299 |
| LCI Lux S. à r.l. ....                                    | 33275 | Novinox S.A. ....                                   | 33308 |
| Lecche SA .....                                           | 33275 | O.J.C. Capital Investments S.A. ....                | 33307 |
| LEG II Nurnberg S.à.r.l. ....                             | 33276 | Omega Pearl Finance S.A. ....                       | 33308 |
| LI Lux 2 S.à r.l. ....                                    | 33276 | Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l. ....    | 33308 |
| Lindor S.A. ....                                          | 33276 | Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l. .... | 33308 |
| LM Trust S.A. ....                                        | 33278 | Orient-Express Management Services S.à r.l. ....    | 33308 |
| Longitudes (Luxembourg) S.A. ....                         | 33278 | Oris S.A. ....                                      | 33309 |
| Lotus Shipping Enterprises S.A. ....                      | 33279 | Ortis International S.A. ....                       | 33309 |
| Lumawi SA .....                                           | 33279 | ORTIS Luxembourg S.A. ....                          | 33309 |
| Luxellence S.A. ....                                      | 33279 | Pad SPF S.A. ....                                   | 33312 |
| Maschell International S.A. ....                          | 33293 | Palos International S.à r.l. ....                   | 33312 |
| Matpre S.A. ....                                          | 33293 | Patron Project XV S.à.r.l. ....                     | 33310 |
| MD Events Support & Logistics S.à r.l. ....               | 33293 | Patron Wilanow S.à r.l. ....                        | 33310 |
| Mebaulux S.A. ....                                        | 33293 | Ped Xin S.à r.l. ....                               | 33310 |
| Media Comunication Sponsoring S.à r.l. ....               | 33294 | Peinture Décors Gaspar .....                        | 33311 |
| Media Comunication Sponsoring S.à r.l. ....               | 33298 | Pharus Sicav .....                                  | 33312 |
| Merinvest S.A. ....                                       | 33298 | PLANET SUN Luxembourg S.A. ....                     | 33312 |
| MJ Media Group S.A. ....                                  | 33298 | Plaza Holdings 1 S.à.r.l. ....                      | 33311 |
| Moonray European Investments S.à r.l. ....                | 33292 | P.P.I.L. S.A. ....                                  | 33309 |
| Moto Plus Group .....                                     | 33299 | P.P.I.L. S.A. ....                                  | 33310 |
| Motor Car Leasing S.A. ....                               | 33292 | Primigenia Media S.à r.l. ....                      | 33311 |
| MT Group S.A. ....                                        | 33299 | Ravenswood Luxembourg Sàrl .....                    | 33312 |

**Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.834.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

a) Burger King Interamerica, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Florida (USA), having its principal place of business at 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida, 33126 (USA) and its registered office at 1200 S. Pine Island Road, City of Plantation, County of Broward State of Florida, 33324 (USA), registered with document number L06000096464, here represented by Sofia Da Chao-Conde Afonso, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

b) Burger King Corporation, a corporation organized under the laws of the State of Florida (USA), having its principal office at 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida, 33126 (USA) and its registered office at 1200 S. Pine Island Road, City of Plantation, County of Broward State of Florida, 33324 (USA), registered with document number 193606, here represented by Sofia Da Chao-Conde Afonso, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties represented as stated above have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of a limited partnership (société en commandite simple), which is hereby established:

**Art. 1. Formation.** There is hereby established a limited partnership regulated by applicable law, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), and the present articles, between:

1. Burger King Interamerica, LLC, hereinafter, the "General Partner"
  2. Burger King Corporation, hereinafter, the "Limited Partner"
- and together with the General Partner, the "Partners".

**Art. 2. Name.** The name of the Partnership is "Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS" (the "Partnership").

**Art. 3. Purpose of the Partnership.** The purpose of the Partners is to carry on business together with a view to a profit.

The business of the Partnership is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

Furthermore, the Partnership may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies to which the Partnership belongs, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Partnership can perform any such transaction which are directly or indirectly related to or useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered Address.** The Partnership has its registered address in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the same municipality by a decision of the General Partner and any other place in the Grand -Duchy of Luxembourg by a decision of the Partners.

**Art. 5. Duration.** The Partnership is formed for an unlimited duration. The liquidation, insolvency or bankruptcy, composition with creditors, suspension of payment, controlled management or any other similar procedure of the General Partner will cause the dissolution and subsequent liquidation of the Partnership.

**Capital - Partnership interests**

**Art. 6. Partnership Capital.** The capital of the Partnership is set at one billion five hundred and fifty two million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and sixty-seven US Dollars (USD 1,552,999,967) represented by three million forty-three thousand eight hundred and fourteen (3,043,814) partnership interests (collectively the "Partnership Interests" or individually, the "Partnership Interest") without nominal value, all of which are fully paid up.

The General Partner will make a contribution to the capital for the subscription of fourteen (14) Partnership Interests. The Limited Partner will make a contribution to the capital for the subscription of three million forty-three thousand eight hundred (3,043,800) Partnership Interests.

The Partnership Capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the Partners.

Each time a share premium is paid to the Partnership, either by the Limited Partner or by the General Partner, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

Each time the repayment of share premium is resolved, such repayment shall be at the exclusive benefit of the Partner having paid the said share premium.

**Art. 7. Voting rights.** Each Partnership Interest grants one sole voting right.

**Art. 8. Indivisibility of Partnership Interests.** The Partnership will recognise only one holder for each Partnership Interest. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Partnership may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Partnership Interest until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Partners vis-à-vis the Partnership.

**Art. 9. Transfer of Partnership Interests.** The Partners may not sell, assign, transfer, exchange, lease to any party or pledge in favour of any party, all or any portion of such Partner's Partnership Interest unless it is unanimously approved in writing by all the Partners. Such transfer is only valid if the procedures required by article 1690 of the Civil Code are respected. The transfer of Partnership Interest will not cause the dissolution of the Partnership.

### **Rights, Powers and restrictions of partners**

**Art. 10. Management of the Partnership.** The Partnership is exclusively managed by Burger King Interamerica, LLC, as its General Partner.

The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Partnership and to take any actions necessary or useful to fulfil the purpose of the Partnership, with the exception of the powers reserved by Luxembourg law or by this Agreement to the general meeting of the Partners.

With regard to third parties, the General Partner has the most extensive power to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Partnership's purpose. The Partnership shall be bound by the signature of the General Partner or by the single or joint signatures of any person or persons to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner.

**Art. 11. Power and Obligations of the General Partner.** The General Partner shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the Partnership in all respects and in all matters. Except as expressly provided in the present Partnership Agreement or expressly required by the Law, the General Partner is hereby granted the right, power and authority to do on behalf of the Partnership all things which, in his sole judgment, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The General Partner shall devote such time and attention to the Partnership as shall be necessary to conduct its business in an efficient manner.

**Art. 12. Restrictions on Limited Partners.** No Limited Partner in its capacity as a Limited Partner shall:

- (i) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (ii) have any voice in the management or operation of any Partnership property, or
- (iii) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

### **Partnership meetings**

**Art. 13. General Meetings of Partners.** When convened, general meetings of Partners shall be held according to the proceeding under article fourteen, at the time specified in the notice of the meeting.

Decisions of the Partners in writing, approved and signed by all the Partners, shall have the same effect as resolutions passed at a general meeting of Partners. In such a case, each Partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means. Each Partner shall vote in writing.

**Art. 14. Proceeding Vote.** General meetings of the Partners are convened by the General Partner.

Written notices convening a general meeting of Partners and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each Partner at least 8 (eight) days before the meeting by registered mail to their respective addresses. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all Partners are present or represented at the Partnership meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the Partnership meeting may be held without prior notice.

Any Partner may act at any Partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunications means, another person who need not be Partner to act in his name and on his behalf.

Each Partner may participate in general meetings of the Partners.

**Art. 15. Quorum - Majority.** Resolutions at the general meetings of the Partners are only validly taken insofar as they are adopted by a unanimous vote of the Partners, all present or represented, except for the resolutions to approve the annual accounts which will be taken by Partners representing at least 75% of the Partnership Interests.

Decisions by the general meetings of the Partners shall be required in relation with the approval of the annual accounts and the amendment of the Partnership Agreement, including for the change of the purpose, dissolution, merger or division of the Partnership.

**Art. 16. Minutes.** The deliberations of the general meetings of the Partners shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Partners. Any transcript of, or excerpt from, these minutes shall be signed by the General Partner.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Partnership shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and end on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 18. Financial Statements.** Each year, the Partnership's annual accounts containing a balance sheet - that will contain a record of the value of its assets and debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be prepared by the General Partner and submitted to the Partners for approval.

The accounts will be sent to the Partners within 6 (six) months after the end of the financial year as defined in article 17. A Partnership meeting will in principle be held within 10 (ten) days after the accounts have been sent to the Partners in order to consider and approve the accounts.

The Partnership meeting shall not be held later than the last day of the 6 (six) month period following the end of the financial year of the Partnership.

**Art. 19. Financial Statements.** Each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Partnership.

**Art. 20. Supervision of the Partnership.** Under article 69 of the law as of 19 December 2002 on the Trade Register, where the relevant conditions and thresholds are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of Partners amongst members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the conditions and thresholds mentioned, at any time, one or more independent auditors may be appointed by resolution of the general meeting of Partners.

### Profits and losses

**Art. 21. Appropriation of profits and bearing of losses.** The excess of income over expenses as stated in the profit and loss account, after deduction of general expenses, amortization and expenses and losses brought forward (if any), represents the net profit of the Partnership (the "Net Profit"). The Partners shall each be entitled to the Net Profits of the Partnership, and likewise, subject to article 22 of this Partnership Agreement, the losses of the Partnership shall be borne by the Partners, proportionally to the Partnership Interests they hold.

Each Partner shall have a current account (the "Partner Account"). For the avoidance of doubt, the Partner Account and the provisions of this article do not include the respective contributions to the Partnership capital, which are governed by article 6 of this Partnership Agreement.

Upon approval of the annual accounts of a financial year by the General Meeting of Partners, the Net Profits (if any) of that financial year will be automatically distributed from the Partners Accounts to the Partners unless different instructions are provided to the Partnership in writing by the Partners prior to the Partnership meeting approving the accounts.

During each financial year profits shall be credited to the Partner Account of each Partner as they arise and likewise losses to be borne by each Partner shall be debited to its Partner Account as they arise, subject to the provisions of article twenty-two of this Partnership Agreement.

The Partners may unanimously decide to make interim withdrawals from their respective Partner Accounts before the end of the financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the General Partner showing that sufficient funds are available for withdrawal.

### Liability of the partners

**Art. 22. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable with the Partnership to third parties for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership. The Limited Partner is only liable to the extent of its contribution to the Partnership. However, the General Partner is not obligated to reimburse the Limited Partner for the capital contribution paid.

## Dissolution - Termination

**Art. 23. Events of dissolution.** The Partnership shall only be dissolved:

- (i) upon a decision taken unanimously, in writing, by all the Partners
- (ii) upon the occurrence of an event specified under applicable Law.

**Art. 24. Termination.** Dissolution of the Partnership shall be effective on the day on which the event specified in the article 23 herein occurs giving rise to the dissolution, but the Partnership shall not terminate until the assets of the Partnership shall have been distributed as provided in the article 26 herein. Notwithstanding the dissolution of the Partnership, prior to the termination of the Partnership, as aforesaid, the business of the Partnership and the affairs of the Partners, as such, shall continue to be governed by this Partnership Agreement. Upon dissolution, the General Partner or, if there be none, a liquidator appointed by the decision taken unanimously by all the Partners shall liquidate the assets of the Partnership and distribute the proceeds thereof as contemplated by this Partnership Agreement.

The liquidation proceeds will be allocated to the Partners proportionally to the Partnership Interests they hold.

**Art. 25. Winding up.** In the event of the dissolution of the Partnership for any reason, the General Partner or, if there be none, the liquidator shall commence to wind up the affairs of the Partnership and its investments. The General Partner or, if there be none, the liquidator shall have full right and unlimited discretion to determine the time, manner and terms of any sale or sales of Partnership property pursuant to such liquidation having due regard to the activity and condition of the relevant market and general financial and economic conditions.

**Art. 26. Distribution of liquidation proceeds.** The proceeds of the liquidation shall be distributed by the General Partner or, if there be none, by the liquidator in the following order of priority:

- (i) First, to discharge or make adequate provision for all Partnership debts and liabilities to creditors including to the extent permitted by Law, debts owed to Partners; and
- (ii) Second, to any reserve fund which the General Partner or, if there be none, the liquidator deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the Partnership; and
- (iii) Third to the Partners in proportion to the Partnership Interests they hold.

**Art. 27. Death, or other, of the Limited Partner.** The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution or insolvency of the Limited Partner shall not dissolve the Partnership.

## Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** This Agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and shall be construed exclusively in accordance therewith. The competent courts of the Grand Duchy of Luxembourg shall have jurisdiction over this Partnership Agreement.

Each Partner submits to the exclusive jurisdiction of any court in the Grand Duchy of Luxembourg in any action, application, reference or other proceeding arising out of or relating to this Partnership Agreement and agrees that all claims in respect of any such action, application, reference or other proceeding shall be heard and determined in such courts in the Grand Duchy of Luxembourg. Each Partner irrevocably waives, to the fullest extent that it may effectively do so, all defences of an inconvenient forum to the maintenance of any such action, application, reference or other proceeding.

In no event shall a Partner bring any proceeding involving this Partnership Agreement in a jurisdiction that would not apply the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Partners irrevocably agree that a judgment by a Luxembourg court shall be conclusive and binding upon the Partners and may be enforced in the courts of any other jurisdiction.

## *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the establishment of the Partnership and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

## *Subscription and Payment*

a) Burger King Interamerica, LLC declares to subscribe for fourteen (14) Partnership Interests and to fully pay them up at nominal value by way of a contribution in kind comprising a transfer of fourteen (14) Ordinary Voting Shares of EUR 1,00 (one Euro) each in the share capital of Burger King (Gibraltar) Limited, a private limited liability company, with registered office at 57/63 Line Wall Road and registered with the Companies Registry in Gibraltar with incorporation number 96451 (the "BKI Contribution Shares" and "Burger King Gibraltar" respectively) which BKI Contribution Shares are valued at seven thousand three hundred and twenty-three US Dollars (USD 7,323),

b) Burger King Corporation declares to subscribe for three million forty-three thousand and eight hundred (3,043,800) Partnership Interests and to fully pay them up at nominal value by way of contribution in kind comprising a transfer of two million nine hundred and sixty-eight thousand eight hundred (2,968,800) Ordinary Voting Shares of EUR 1.00 (One Euro) and seventy-five thousand (75,000) non qualified perpetual shares of USD 1.00 (One US Dollar) each, all in the same capital of Burger King (Gibraltar) Limited, (the "BKC Contribution Shares") and which BKC Contribution Shares

are valued at one billion five hundred and fifty-two million nine hundred and ninety-two thousand six hundred forty-four US Dollars (USD 1,552,992,644),

The BKI Contribution Shares and the BKC Contribution Shares shall hereinafter be collectively referred to as the "Contribution Shares".

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of Burger King Interamerica, LLC, prenamed, attesting that the BKI Contribution Shares are freely transferable, subject to the approval of the board of directors of Burger King Gibraltar, as required pursuant to regulation 8 of Burger King Gibraltar's articles of association;
- a contribution declaration of Burger King Corporation, prenamed, attesting that the BKC Contribution Shares are freely transferable, subject to the approval of the board of directors of Burger King Gibraltar, as required pursuant to regulation 8 of Burger King Gibraltar's articles of association.

*Effective implementation of the contribution*

Burger King Interamerica, LLC and Burger King Corporation declare that:

- a. they are each the sole legal and beneficial owner of their respective Contribution Shares and that they each possess the power to dispose of them, they being legally and freely transferable subject to the approval of the board of directors of Burger King Gibraltar, as required pursuant to regulation 8 of Burger King Gibraltar's articles of association;
- b. the contribution of the Contribution Shares shall be effective as from December 28, 2012, without qualification;
- c. all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party shall be conducted, including the delivery of duly executed share transfer forms in favour of the Partnership together with the relevant Share Certificates and such waivers and consents as may be required to enable the Partnership to be registered as the sole legal and equitable owner and holder of the Contribution Shares and all other (if any) documents of title in relation to the Contribution Shares.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Partnership in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000).

*Resolutions of the Partners*

Immediately after the formation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed capital, adopted the following resolution:

The registered address of the Partnership is set at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

IN WITNESS WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

a) Burger King Interamerica, LLC, une société anonyme soumise à la loi de l'Etat de Floride (Etats-Unis d'Amérique), ayant son établissement principal situé au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Floride, 33126 (Etats-Unis d'Amérique) et son siège social au 1200 S. Pine Island Road, Ville de Plantation, Comté de Broward, état de Floride, 33324 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro L06000096464, ici dûment représentée par Mme Sofia Da Chao-Conde Afonso, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

b) Burger King Corporation, une société soumise à la loi de l'Etat de Floride (Etats-Unis d'Amérique), ayant son établissement principal situé au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Floride, 33126 (Etats-Unis d'Amérique) et son siège social au 1200 S. Pine Island Road, Ville de Plantation, Comté de Broward, Etat de Floride, 33324 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro 193606, ici dûment représentée par Mme Sofia Da Chao-Conde Afonso, employée privée,

résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les parties comparantes, représentées comme établi ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société en commandite simple constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Formation.** Il est constitué une société en commandite simple soumis à la loi applicable, spécialement les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts, entre:

1. Burger King Interamerica, LLC, ci-après, l'«Associé Commandité»
  2. Burger King Corporation, ci-après, l'«Associé Commanditaire»
- et ensemble avec l'Associé Commandité, les «Associés».

**Art. 2. Dénomination.** Le nom de la société est «Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS» (la «Société»).

**Art. 3. Objet de la Société.** L'objectif des Associés est de faire des affaires ensemble en vue d'un profit.

L'objet de la Société est de réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme et de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En outre, la Société peut procéder à des opérations de financement par et à travers des transactions en rapport direct ou indirect avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations dans des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant à titre indicatif, l'octroi de prêts et de ligne de crédit à ces sociétés ainsi que toute assistance sous la forme d'avances ou de garanties octroyées à ces participations.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège de la Société est établi au sein de la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être décidé de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale des Associés.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La liquidation, l'insolvabilité ou la faillite, l'arrangement avec les créanciers, la suspension des paiements, la gestion contrôlée ou tout autre procédure similaire de l'Associé Commandité n'entraînera pas la dissolution et la liquidation de la Société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital Social.** Le capital de la Société est fixé à un milliard cinq cent cinquante deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-sept US Dollars (USD 1.552.999.967), représenté par trois millions quarante-trois mille huit cent quatorze (3.043.814) parts sociales (collectivement les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale») sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

L'Associé Commandité fera un apport au capital pour la souscription de quatorze (14) Parts Sociales. L'Associé Commanditaire fera un apport au capital pour la souscription de trois millions quarante-trois mille huit cents (3.043.800) Parts Sociales.

Le Capital Social pourra être augmenté ou réduit par décision unanime prise par l'assemblée générale des Associés.

Chaque fois qu'une prime est versée à la Société, soit par l'Associé Commanditaire ou par l'Associé Commandité, cette prime d'émission sera attribuée à un compte spécifique de prime d'émission créé dans ce but.

A chaque fois que le remboursement de la prime d'émission est effectué, ce remboursement doit être effectué au bénéfice exclusif de l'Associé ayant payé ladite prime d'émission.

**Art. 7. Droit de vote.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque Part Sociale. Dans le cas d'une copropriété ou la nue-propriété et usufruit ou accessoire, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit relatif à la Part Sociale en question jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les copropriétaires ou les nus-propriétaires et usufruitiers ou gageurs et bénéficiaires de nantissement ou de créanciers attachés et Associés attachés vis-à-vis de la Société.

**Art. 9. Transfert des Parts Sociales.** Les Associés ne peuvent pas vendre, céder, transférer, échanger, louer à un tiers ou d'un nantissement au profit d'un tiers, tout ou partie de la Part Sociale, sauf si c'est approuvé à l'unanimité par écrit par tous les Associés. Un tel transfert n'est valable que si les procédures requises par l'article 1690 du Code civil sont respectées. Le transfert de la Part Sociale n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gestion de la Société.** La Société est exclusivement gérée par Burger King Interamerica, LLC, en sa qualité d'Associé Commandité.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objectif du partenariat, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi du Luxembourg ou par le présent Accord à l'assemblée générale des Associés.

En ce qui concerne les tiers, l'Associé Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet de la Société. La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux doit être expressément prévue par l'Associé Commandité.

**Art. 11. Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité a la charge complète et exclusive et le contrôle de la gestion, la direction et le fonctionnement de la Société à tous égards et en toutes matières. Sauf stipulation contraire expresse dans le présent Accord ou expressément requis par la loi, le commandité est accordé le droit, le pouvoir et l'autorité de le faire au nom de la Société toutes choses qui, à son seul jugement, sont nécessaires, appropriés ou souhaitables pour mener à bien les tâches susmentionnées et les responsabilités. L'Associé Commandité doit consacrer le temps et l'attention à la Société qui seront nécessaires pour mener ses activités d'une manière efficace.

**Art. 12. Restrictions de l'Associé Commanditaire.** Aucun Associé Commanditaire, en sa qualité d'Associé Commanditaire ne doit:

(i) être autorisé à prendre part, ni s'immiscer en aucune manière avec le contrôle de la conduite des affaires de la Société,

(ii) avoir une voix dans la gestion ou l'exploitation de toute propriété de la Sociétés,

(iii) avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir à titre d'agent pour le compte de la Société ou tout autre partenaire, d'accomplir tout acte qui serait contraignante pour la Société ou tout autre partenaire, ou d'engager des dépenses au nom de ou en accord avec la Société.

### Assemblées générales

**Art. 13. Assemblées Générales des Associés.** Quand elle se réunit, l'assemblée générale des Associés doit être tenue conformément à la procédure au titre de l'article quatorze, à l'heure indiquée dans l'avis de convocation.

Les décisions des Associés par écrit, approuvées et signées par tous les Associés, auront le même effet que les résolutions adoptées en assemblée générale des Associés. Dans un tel cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque Associé doit voter par écrit.

**Art. 14. Processus de Vote.** Les assemblées générales des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité.

Les convocations écrites à une assemblée générale des Associés et énonçant l'ordre du jour doit être faite et il doit être envoyé à chaque Associé au moins 8 (huit) jours avant la réunion par courrier recommandé à leurs adresses respectives. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de la réunion.

Si tous les Associés sont présents ou représentés lors de la réunion de partenariat et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion de la Société peut être tenue sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part à toute réunion de la Société en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de télécommunication approprié, une autre personne qui ne doit pas être Associé à agir en son nom et pour son compte.

Chaque Associé peut participer aux assemblées générales des Associés.

**Art. 15. Quorum - Majorité.** Les résolutions des assemblées générales des Associés sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par un vote unanime des Associés, tous présents ou représentés, sauf pour les résolutions pour approuver les comptes annuels qui seront prises par les Associés représentant au moins 75% des Parts Sociales.

Les décisions prises par les assemblées générales des Associés seront nécessaires dans le cadre de l'approbation des comptes annuels et de la modification de l'Accord, y compris pour le changement de l'objet social, la dissolution, la fusion ou la division de la Société.

**Art. 16. Procès-verbal.** Les délibérations des assemblées générales des Associés doivent être consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par les Associés. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux sont signés par l'Associé Commandité.

### Exercice social - Bilan

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Etats Financiers.** Chaque année, les comptes annuels de la Société comportant un bilan - qui contiendra un enregistrement de la valeur de ses avoirs et les dettes et les passifs - ainsi qu'un compte de pertes et profits seront préparés par l'Associé Commandité et soumis aux Associés pour approbation.

Les comptes seront transmis aux Associés dans les 6 (six) mois après la fin de l'exercice tels que définis à l'article 17. Une réunion des Associés devra, en principe, avoir lieu dans les 10 (dix) jours après que les comptes aient été transmis aux Associés afin d'examiner et d'approuver les comptes.



La réunion des Associés ne peut être tenue plus tard que le dernier jour de la période de 6 mois (six) après la fin de l'année financière de la Société.

**Art. 19. Etats Financiers.** Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 20. Surveillance de la Société.** Conformément à l'article 69 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce, le registre où les conditions et les seuils sont atteints, la Société doit avoir ses comptes annuels audités par un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants (réviseurs d'entreprises) nommés par l'assemblée générale des Associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les conditions et les seuils mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés.

### Profits et Pertes

**Art. 21. Affectation du résultat et comptes de pertes.** L'excédent des recettes sur les dépenses comme indiqué dans le compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, amortissements et charges et des pertes antérieures (le cas échéant), constitue le bénéfice net de la Société (le «Bénéfice net»). Les Associés doivent chacun avoir droit aux bénéfices nets de la Société, et de même, sous réserve de l'article 22 de cet Accord, les pertes de la Société seront supportées par les Associés, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chaque Associé doit avoir un compte courant (le «Compte Associé»). Pour éviter tout doute, le Compte Associé et les dispositions du présent article ne comprennent pas les contributions respectives au capital de la Société, qui sont régies par l'article 6 de cet Accord.

Après approbation des comptes annuels d'un exercice par l'assemblée générale des Associés, les bénéfices nets (le cas échéant) de cet exercice seront distribués automatiquement à partir des Comptes Associés, sauf instructions différentes fournies à la Société par écrit par les Associés avant la réunion des Associés pour approuver les comptes.

Au cours de chaque exercice bénéfices sont portés au crédit du Compte Associé de chacun des Associés à mesure qu'ils surviennent et même des pertes à supporter par chacun des Associés doit être débité de son Compte Associé fur et à mesure, sous réserve des dispositions de l'article vingt-deux de cet Accord.

Les Associés peuvent décider à l'unanimité d'effectuer des retraits provisoires de leurs Comptes d'Associés respectifs avant la fin de l'exercice, sur la base d'un relevé de comptes préparé par l'Associé Commandité montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour le retrait.

### Responsabilité des associés

**Art. 22. Responsabilité.** L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable avec la Société à des tiers pour toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société. L'Associé Commanditaire n'est responsable que dans la mesure de sa contribution à la Société. Toutefois, l'Associé Commandité n'est pas tenu de rembourser l'Associé Commanditaire de l'apport en capital versé.

### Dissolution - Résiliation

**Art. 23. Cas de dissolution.** La Société ne peut être dissoute:

- (i) par une décision prise à l'unanimité, par écrit, par tous les Associés
- (ii) à la survenance d'un événement prévu par la Loi applicable

**Art. 24. Résiliation.** La dissolution de la Société sera en vigueur à la date à laquelle l'événement spécifié dans l'article 23 des présentes se produit donnant lieu à la dissolution, mais la Société ne met pas fin jusqu'à ce que les actifs de la Société aient été distribués comme prévu dans le présent article 26. Malgré la dissolution de la Société, avant la dissolution de la Société, une telle façon, l'entreprise de la Société et les affaires des Associés, en tant que tel, doit continuer à être régis par cet Accord. En cas de dissolution, l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, un liquidateur nommé par la décision prise à l'unanimité par tous les Associés doivent liquider les actifs de la Société et distribuer le produit de celle-ci, comme prévu par l'Accord.

Le produit de liquidation sera attribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 25. Dissolution.** Dans le cas de la dissolution de la Société pour une raison quelconque, l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, le liquidateur doit commencer à liquider les affaires de la Société et de ses investissements. L'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, le liquidateur doit avoir la pleine discrétion droit et illimité à déterminer le moment, la manière et les conditions de la vente ou de la vente des Biens de la société en vertu de cette liquidation tenant dûment compte de l'activité et de l'état de pertinence du marché et de la conjoncture financière et économique.

**Art. 26. Répartition du produit de la liquidation.** Le produit de la liquidation sera distribué par l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, par le liquidateur dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) d'abord, de rejeter ou de prendre les dispositions appropriées pour toutes les dettes de la Société et de passif envers les créanciers, y compris dans la mesure permise par la loi, les dettes envers les Associés;

(ii) Deuxièmement, au fonds de réserve dont l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, le liquidateur estime raisonnablement nécessaires pour les passifs éventuels ou imprévus ou obligations de la Société, et

(iii) En troisième lieu aux Associés au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 27. Mort, ou autre, de l'Associé Commanditaire.** Le décès, d'incapacité juridique, faillite, dissolution ou l'insolvabilité de l'Associé Commanditaire ne doit pas dissoudre la Société.

#### Loi applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Cet Accord est régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et doit être interprété exclusivement en conformité avec celle-ci. Les tribunaux compétents du Grand-Duché de Luxembourg sont compétents sur cet Accord.

Chaque Associé se soumet à la compétence exclusive d'un tribunal dans le Grand-Duché de Luxembourg dans toute action, demande, renvoi ou autre procédure découlant de ou liée au présent Accord et accepte que toutes les demandes à l'égard d'une telle action, l'application, la référence ou autre procédure doit être entendue et tranchée par les tribunaux ce type dans le Grand-Duché de Luxembourg. Chaque Associé renonce irrévocablement, dans toute la mesure où il peut effectivement le faire, toutes les défenses d'un forum gênant pour le maintien d'une telle action, demande, procédure ou autre référence.

En aucun cas, un Associé peut engager une procédure relative à cet Accord dans un pays qui n'applique pas les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Associés conviennent irrévocablement que le jugement d'un tribunal luxembourgeois sera définitif et obligatoire pour les Associés et peut être appliqué par les tribunaux de toute autre juridiction.

#### Mesures transitoires

Le premier exercice social commencera dès la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

#### Souscription et paiement

a) Burger King Interamerica, LLC, déclare souscrire à quatorze (14) Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale par le biais d'un apport en nature comprenant un transfert de quatorze (14) Actions Ordinaires avec droit de vote EUR 1,00 (un euro) chacune du capital social de Burger King (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro de constitution 96451 (les «Actions Apportées de BKI») et «Burger King Gibraltar» respectivement), qui sont évaluées à sept mille trois cent vingt-trois US Dollars (7.323 USD),

b) Burger King Corporation, déclare souscrire à trois millions quarante-trois mille huit cents (3.043.800) Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale par un apport en nature comprenant un transfert de deux millions neuf cent soixante huit mille huit cents (2.968.800) Actions Ordinaires de EUR 1,00 (un euro) et soixante-quinze mille (75.000) actions admissibles non perpétuelles de USD 1,00 (un US Dollar) chacune, du capital de Burger King (Gibraltar) Limited (les «Actions Apportées de BKC») et qui sont évaluées à un milliard cinq cent cinquante deux millions neuf cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-quatre US Dollars (1.552.992.644 USD),

Les Actions Apportées de BKI et les Actions Apportées de BKC sont ci-après collectivement dénommées les "Actions Apportées".

#### Preuve de l'existence de la contribution et la valeur

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de Burger King Interamerica, LLC, précitée, attestant que les Actions Apportées de BKI sont librement cessibles, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Burger King Gibraltar, tel que requis en vertu de la réglementation 8 des statuts de Burger King Gibraltar;

- une déclaration d'apport de Burger King Corporation, précitée, attestant que les Actions Apportées de BKC sont librement cessibles, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Burger King Gibraltar, tel que requis en vertu de la réglementation 8 des statuts de Burger King Gibraltar.

#### Mise en oeuvre effective de l'apport

Burger King Interamerica, LLC et Burger King Corporation déclarent que:

a. ils sont chacun l'unique propriétaire légal et bénéficiaire de leurs respectives Actions Apportées et que chacun d'eux possède le pouvoir d'en disposer, qu'elles sont légalement et librement cessibles, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Burger King Gibraltar, tel que requis en vertu de l'article 8 des statuts de Burger King Gibraltar;

b. la contribution des Actions Apportées prendra effet à compter du 28 Décembre 2012, sans réserve;

c. toutes autres formalités sont en cours dans la juridiction du lieu des actions, afin d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers devant être effectué, y compris la livraison dûment signés du formulaire de transfert d'actions en faveur de la Société ainsi que les Certificats des Actions et les renonciations et les consentements qui peuvent être nécessaires pour permettre à la Société d'être inscrite comme l'unique propriétaire légal

et équitable et porteur des Actions Contribuées et tous les autres (le cas échéant) documents de titre en relation avec les Actions Apportées.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 7.000 Euros (7.000 EUR).

*Résolution des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte, déclare à la requête des personnes comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux mandataires, qui ont signé avec nous, le Notaire, le présent acte à Luxembourg.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/295. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017617/509.

(130021077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.201.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 31 décembre 2012, les Associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 12 février 2013 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022419/16.

(130026672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Lecche SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.790.

—  
Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECICHE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013022421/11.

(130026696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**LEG II Nurnberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 110.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022422/10.

(130027173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 120.318.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 31 décembre 2012, les Associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 12 février 2013 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022423/16.

(130026671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Lindor S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 164.506.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenu au siège social le 11 janvier 2013:*

- 1) Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur Domenico Cogliandro de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 11 janvier 2013.
- 2) Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1<sup>er</sup> Septembre 1975 à Lecco (Italie), demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.
- 3) Le Conseil d'Administration décide accepter et autoriser le transfert du siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LINDOR S.A.

Référence de publication: 2013022424/20.

(130026799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.768.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December,  
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Jerzy Leszczynski, born in Warsaw (Poland), on the 14<sup>th</sup> of December 1958, residing in Warsaw, 5B/1 Hozjusza Street (Poland),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l." is a private limited liability company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B107768, incorporated pursuant to a deed of the notary namely, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on April 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 936 on September 23, 2005.

II. That the capital of the company "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l." is set at twelve thousand six hundred euro (12.600 EUR) represented by five hundred four (504) shares with a nominal value of twenty-five (25,- EUR) each, fully paid.;

III. That the appearing party is the sole partner of the company "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That Mr Jerzy Leszczynski, being sole owner of the shares and liquidator of "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realized;
- that all liabilities towards third parties known to the company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or willful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll;

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg

A comparu:

Monsieur Jerzy Leszczynski, né à Varsovie (Pologne), le 14 décembre 1958, demeurant à Varsovie, 5B/1 Hozjusza Street (Pologne),

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l." est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107768, ayant été constituée suivant acte reçu du notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg) en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 936 du 23 septembre 2005.

II. Que le capital social de la société "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à douze mille six cent euro (EUR 12.600) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25), entièrement libérées;

III. Que le comparant, prénommé, est le seul actionnaire de la société "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.";

IV. Que le comparant a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que Monsieur Jerzy Leszczynski prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

VI. De sorte que la liquidation de la société "Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017657/96.

(130021244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

#### **LM Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022426/11.

(130027368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

#### **Longitudes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.167.

#### *Extrait du conseil d'administration du 29 janvier 2013*

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Aida FERREIRA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, dont elle terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée par la prochaine Assemblée des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022427/13.

(130026816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Lotus Shipping Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.329.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 08.02.2013 que l'actionnaire unique décide de reconduire, pour une nouvelle période statutaire de six, les mandats des Administrateurs sortants:

- M. Giovanni STORNI, avec adresse professionnelle au 10, Via Motta, CH-6830 Chiasso, Suisse,
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT,
- M. Fernand HEIM,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013022429/17.

(130026896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Lumawi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 51.097.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013022432/10.

(130027181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Luxellence S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 153.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Février 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013022434/11.

(130027097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**CEP III Investment 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.798.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a société a responsabilité limitée submitted to the SICAR law regime, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127711, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Olivier Yau, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012,

2) Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, an Italian company, authorized to perform fiduciary activities pursuant to, and for the effects set forth in, Law no. 1966 of 23 November 1939, as subsequently amended and supplemented, with corporate office in Milan, Via Dante 4, number of registration with the Companies' Register of Milan and tax code no. 01855720155, company with a sole shareholder belonging to the "Gruppo Bancario Unicredit" registered with the register of Banking Groups with no. 2008.1, registered with the Economic and Administrative Repertory of Milan with no. 863916,

here represented by Mr Olivier Yau, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Milan, Italy, on 12 December 2012,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of CEP III Investment 19 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172798, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on 12 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

#### *Agenda*

- 1) Creation of two categories of managers which shall be referred to as Class A Managers and Class B Manager.
- 2) Designation of Mrs Erica K. Herberg and CEP III Managing GP Holdings, Ltd. as Class A Managers and Mr David B. Pearson as Class B Manager of the Company.
- 3) Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, take the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to create two categories of managers which shall be referred to as Class A Managers and Class B Manager.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the general meeting of shareholders resolves that Mrs Erica K. Herberg and CEP III Managing GP Holdings, Ltd. shall be Class A Managers and that Mr David B. Pearson shall be Class B Manager of the Company.

The board of managers of the Company will therefore be henceforth composed as follows:

- Mrs Erica K. Herberg, Class A Manager;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., Class A Manager; and
- Mr David B. Pearson, Class B Manager.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend and to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### *"Definitions*

"Affiliate": means any company or other entity that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under the common control with, the Company. For the purposes of this definition, control means the direct or indirect power to direct or cause the direction of the management and policies of a person whether by contract or otherwise and, in any event and without limitation of the foregoing, any person owing more than fifty percent (50%) of the voting rights of another person, whether or not exercisable, shall be deemed to control that person;

"Anticipated Settlement Amount": means for each Covered Warrant, the settlement amount to be calculated by the Company on the Partial Exit Date or the Listing Date (as the case may be) by applying the Pay-out Formula;

"Contribution": means all increase of the Company's share capital and/or any other non refundable contribution in favour of the Company which may be provided by the shareholders to support the Company's financial needs;

"Covered Warrants": means the derivative financial instruments to be issued by the Company from time to time in the context of the Program and under the Regulation;

"Exit": means the sale by Shareholder A to any third party other than an Affiliate, either at once or in tranches, of one hundred percent (100%) of the Shareholder A's Initial Stake by means of a trade sale or otherwise (Listing excluded);

"Exit Date": means the date on which an Exit occurs;



"Expiry Date": means July 25<sup>th</sup>, 2017;

"Fuori Dal Sacco 2": means Fuori Dal Sacco 2 S.r.l., a company organized and existing under the Italian law, with its registered office at 24, Via della Chimica, Carpi, Modena, Italy, registration number at the Register of Companies of Modena 07889180969, and/or any of its successors;

"Listing": means the official admission of Fuori Dal Sacco 2's shares to trading on an Italian or foreign regulated market;

"Listing Date": means the date on which the Listing occurs;

"Partial Exit": means the sale by Shareholder A to any third party, other than an Affiliate, either at once or in tranches, of fifty percent (50%) of the Shareholder A's Initial Stake by means of a trade sale or otherwise (Listing excluded);

"Partial Exit Date": means the date on which a Partial Exit occurs;

"Partial Settlement Amount": means, for each Covered Warrant, the settlement amount to be calculated by the Company, on the Partial Exit Date, by applying the Pay-out Formula;

"Pay-out Formula": means the formula set forth in the Regulation to be applied in order to determine any of the Anticipated Settlement Amount, the Partial Settlement Amount and the Settlement Amount on the Partial Exit Date, the Exit Date, the Listing Date or the Expiry Date, as the case may be;

"Program": means the program called "Twin Set Covered Warrant" which may be adopted by the Company under the terms and conditions set forth in the Regulation;

"Qualified Majority": has the meaning set forth in article 15;

"Qualified Majority Matters": has the meaning set forth in article 15;

"Regulation": means the terms and conditions of the Program from time to time;

"Settlement Amount": means for each Covered Warrant, the settlement amount to be calculated by the Company on the Exit Date or the Expiry Date, as the case may be, by applying the Pay-out Formula;

"Shareholder A": means CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number, B 127.711, having its registered office at 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

"Shareholder A's Initial Stake": means the stake in Fuori Dal Sacco 2 owned by Shareholder A on July 25<sup>th</sup>, 2012, representing seventy-two (72%) of Fuori Dal Sacco 2's entire corporate capital;

"Shareholder B": means any shareholder owning from time to time at least twenty-eight per cent (28%) of the share capital of the Company;

"Warrant holders": means the selected investors to whom the Company will offer to sale and transfer the Covered Warrants.

## **Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office-**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), by the present articles of association (hereafter the "Articles") as well as by any shareholders' agreement which may exist from time to time between the shareholders.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to adopt and implement the Program and therefore issue the Covered Warrants under the terms and conditions of the Regulation and any covered warrants agreement. The Company may manage (including, without any limitation, amend and terminate, if applicable) the Program. The Company may be selected for the issuing of other financial instruments to be offered to other investors.

The further object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name «CEP III Investment 19 S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## Title II. - Share capital, Shares and Transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the board of managers.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** Unless otherwise approved by all the shareholders, the shareholders shall not Transfer, or in any way deal with, any of the shares respectively held by them from the day of execution of any shareholders' agreement which may exist from time to time between the shareholders to:

(i) the sixth anniversary of the date of adoption by the Company of the Program; or

(ii) if, at such sixth (6th) anniversary date, any dispute relating to and/or in connection with the Program (its implementation, interpretation and/or termination) is pending, the expiry of a sixty (60) day period after the adoption by the competent authority of a final and definitive decision with respect to such a dispute.

For the purpose of this article, "Transfer" shall mean any sale, transfer, or any other disposal of or any other transaction having a similar effect (including contributions in kind, mergers and demergers) in respect of, or the creation of any charge, pledge lien or other encumbrance, any legal or equitable interest in, a share (including any voting right attached to it), (a) whether or not by the relevant shareholder, and (b) whether or not for a consideration. Transfer shall also mean any of the aforementioned actions carried out through a change of the beneficial owner of the shares.

## Title III. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members consisting at all times of (i) two (2) class A managers (individually an "Class A Manager" and collectively the "Class A Managers") and (ii) one (1) class B manager (the "Class B Manager") who shall be appointed by the general meeting of shareholders (the "Board of Managers").

The Shareholder A shall have the right from time to time to propose the appointment of two (2) Class A Managers. The Shareholder B shall have the right from time to time to propose the appointment of one (1) Class B Manager. Each shareholder may propose the substitution of its appointed candidate from time to time.

Should a manager cease to be in office for any reason, his/her/its substitute shall be proposed for appointment by the shareholder who proposed the exiting manager for appointment, as promptly as possible to fill such vacancy.

The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Board of Managers shall have the exclusive competence to resolve upon any matters relating to the Program and its management. The Board of Managers shall have the power:

- (i) to manage the day by day business of the Company;
- (ii) to enter into any agreement for the sale of covered warrants, it being agreed upon that the selection of the Warrantheolders shall require a Qualified Majority decision;
- (iii) to keep the shareholders periodically informed in relation to any event related to the Program;
- (iv) to carry out any action and/or any mere implementation act which, accordingly to the Program (including any covered warrants agreement that may be in place from time to time), the Company has to carry out in order to comply with the Program, including, without any limitation, any action and/or act which may be deemed necessary in case of Partial Exit, Listing, Exit or Expiry Date, so that the Company is able to determine the Partial Settlement Amount and the Settlement Amount;
- (v) the opening and the management of any bank account, in the name of the Company, on which, among the others, all amounts to be paid by each Warrantheolder shall be credited; and
- (vi) to carry out all actions necessary and appropriate in order to call and obtain any Contribution.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers irrespective of which class or (ii) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

**Art. 14. Delegation of power.** The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** The Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by any manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be at the registered office of the Company in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least three days prior to the date of such meeting. In case of emergency, such written notice, in which the nature and circumstances of the emergency shall be set forth, shall be given twenty-four (24) hours prior to the date of the meeting. The written notice shall include an agenda, as well as the date, place and hour, of the meeting, proposed motions on which resolution is to be sought at such meeting and, to the extent available at such time, all information reasonably necessary or appropriate, in the opinion of any signatory of the notice, to enable the managers to reach an informed decision concerning the matters to be addressed at such meeting

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager before or after the meeting.

Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority, except for the Qualified Majority Matters.

Any of the following matters (hereinafter referred to as, the "Qualified Majority Matters") shall be validly adopted with the unanimous vote of the managers (hereinafter referred to as, the "Qualified Majority"):

- (i) approval of the Program and the Regulation;

(ii) issuing of the Covered Warrants, provided that the issuing of a total number of Covered Warrants exceeding two hundred (200) shall be subject to the prior approval of the shareholders in accordance with article 18;

(iii) selection of the Warrantholders;

(iv) any amendment or early termination of the Program;

(v) exercise by the Company of the settlement option provided in case of Partial Exit under the Regulation;

(vi) exercise by the Company of the settlement option provided in case of Listing under the Regulation, it being understood that the approval of such exercise shall also include the allocation of the Listing Settlement Amount, as defined in the Regulation, (due in respect of each Covered Warrant) between payment in cash and payment by assignment of the Assigned Shares, as defined in the Regulation;

(vii) exercise by the Company of the settlement option provided in case of Expiry Date under the Regulation in the event that the portion of the Settlement Amount, as defined in the Regulation, to be paid in cash is proposed to be higher than the amount sufficient to cover any and all direct costs and expenses (including any tax and charge) borne or to be sustained by each Warrantholder in connection with the investment in the Covered Warrant(s) and/or under the Regulation. The exercise by the Company of such settlement option in case of Expiry Date shall not require to be approved by the Qualified Majority (but only with the simple majority of the votes of the managers present or represented) if the portion of the Settlement Amount to be paid in cash is proposed to be equal to the amount sufficient to cover any and all direct costs and expenses (including any tax and charge) borne or to be sustained by each Warrantholder in connection with the investment in the Covered Warrant(s) and/or under the Regulation; and

(viii) subject to the prior approval of the shareholders in accordance with article 18, issuing of financial instruments other than the Covered Warrants to be offered to investors; it being understood that should such issuing be approved, the Qualified Majority Matters under point (i) to (vii) hereof shall apply mutatis mutandi with respect to the new financial instruments to be offered to investors.

Notwithstanding the above, it is understood that with respect to item (vi) above, should the settlement option be not approved by the Qualified Majority and provided that the non approving Manager is the Class B Manager, upon written request of Shareholder A, the settlement option in case of Listing shall be exercised by the Class A Managers and in this event the portion of the listing settlement amount to be paid in cash shall be equal to the highest between:

(i) the aggregate amount sufficient to cover any and all direct costs and expenses (including any tax and charge) borne or to be sustained by all Warrantholders in connection with the investment in the Covered Warrant(s) and/or under the Regulation; and

(ii) the portion of the listing settlement amount corresponding to the percentage of the Shareholder A's Initial Stake sold by the Shareholder A in the context of the Listing.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Advance written notice of any shareholders' meeting shall be given to each shareholder not less than eight (8) days prior to the date of the meeting, or twenty-four (24) hours prior to the meeting in the case of an emergency whose nature and circumstances shall be set forth in the notice. The notice shall include an agenda, as well as the date, place and hour, of the meeting, proposed motions on which resolution is to be sought at such meeting and, to the extent available at such time, all information reasonably necessary or appropriate, in the opinion of any signatory of the notice, to enable the shareholders to reach an informed decision concerning the matters to be addressed at such meeting.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting, they may waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Except as otherwise set out herein, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Any decision on the following matters in any way taken (i.e. in a meeting or by written consultation) shall be validly adopted with the favorable vote of shareholders owning more than eighty five per cent (85%) of the issued share capital of the Company:

- (i) the issuing of a total number of Covered Warrants exceeding two hundred (200);
- (ii) the issuing of financial instruments other than the Covered Warrants to be offered to investors.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V. - Accounting year and Annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

#### **Title VII. - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le treizième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions de la loi sur les SICAR, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127711, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Olivier Yau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 décembre 2012,

2) Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, une société italienne, autorisée à exercer des activités fiduciaires en vertu de, et pour les effets énoncés dans la Loi no. 1966 du 23 novembre 1939, telle que modifiée et complétée, ayant son siège social à Milan, Via Dante 4, immatriculée au répertoire des sociétés de Milan sous le numéro et code fiscal n°01855720155, société ayant un actionnaire unique appartenant à «Unicredit Gruppo Bancario» inscrit au registre des Groupes Bancaires sous le numéro 2008.1, enregistré au Répertoire économique et administratif de Milan sous le numéro 863916,

ici représentée par Monsieur Olivier Yau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, Italie, le 12 décembre 2012,

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associés de CEP III Investment 19 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172798, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler du 12 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de sa création.

Lesquelles comparantes représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

#### *Agenda*

- 1) Création de deux catégories de gérants sous le nom de Gérants de Classe A et Gérant de Classe B.
- 2) Nomination de Mme Erica K. Herberg et CEP III Managing GP Holdings, Ltd. comme Gérants de Classe A et M. David B. Pearson comme Gérant de Classe B de la Société.
- 3) Modification et refonte totale des statuts de la Société.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, adoptent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants sous le nom de Gérant de Classe A et Gérants de Classe B.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide que Madame Erica K. Herberg et CEP III Managing GP Holdings, Ltd. seront Gérants de Classe A et Monsieur David B. Pearson sera Gérant de Classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société sera donc composé de la manière suivante:

- Madame Erica K. Herberg, Gérant de Classe A;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., Gérant de Classe A; et
- Monsieur David B. Pearson, Gérant de Classe B.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### *«Définitions*

«Affiliée»: désigne toute société ou autre entité qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou sous contrôle commun avec, la Société. Aux fins de la présente définition, le terme contrôle fait référence au pouvoir direct ou indirect de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une personne que ce soit par voie contractuelle ou autrement et, en tous les cas et sans limiter la portée de ce qui précède, toute personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote d'une autre personne, qu'ils soient exerçables ou non, sera réputée contrôler cette personne;

«Montant du Règlement Prévu»: désigne pour chaque Warrant Couvert, le Montant du Règlement à calculer par la Société à la Date de Sortie Partielle ou à la Date d'Admission en Bourse (selon le cas) par application de la Formule de paiement;

«Contribution»: désigne toute augmentation du capital social de la Société et/ou toute autre contribution non remboursable en faveur de la Société qui peut être consentie par les associés pour contribuer aux besoins financiers de la Société

«Warrants Couverts»: désigne les instruments financiers dérivés à émettre par la Société de temps à autre dans le cadre du Programme et aux termes du Règlement;

«Sortie»: désigne la vente par l'Associé A à un tiers autre qu'un Affilié, soit en une seule fois soit par tranches, de cent pour cent (100%) de sa Participation Initiale au moyen d'une cession ou autrement (à l'exclusion d'une Admission en Bourse);

«Date de sortie»: désigne la date à laquelle a lieu une Sortie;

«Échéance»: fait référence au 25 juillet 2017;

«Fuori Dal Sacco 2»: désigne Fuori Dal Sacco 2 S.r.l., une société constituée et dotée d'une existence juridique dans le cadre du droit italien, ayant son siège social sis au 24, Via della Chimica, Carpi, Modena, Italie, portant le numéro d'enregistrement au Registre des Sociétés de Modène 07889180969, et/ou l'un de ses successeurs;

«Admission en Bourse»: désigne l'admission officielle (inscription à la cote) des actions de Fuori Dal Sacco 2 à la négociation sur un marché réglementé italien ou étranger;

«Date d'Admission en Bourse»: désigne la date de l'Admission en Bourse;

«Sortie partielle»: désigne la vente par l'Associé A à un tiers autre qu'un Affilié, soit en une seule fois soit par tranches, de cinquante pour cent (50%) de sa Participation Initiale au moyen d'une cession ou autrement (à l'exclusion d'une Admission en Bourse);

«Date de sortie partielle»: désigne la date à laquelle a lieu une Sortie partielle;

«Montant du Règlement Partiel»: désigne, pour chaque Warrant Couvert, le Montant de Règlement à calculer par la Société, à la Date de sortie partielle, par application de la Formule de paiement;

«Formule de paiement»: désigne la formule énoncée dans le Règlement à appliquer afin de déterminer le Montant du Règlement Prévu, le Montant du Règlement Partiel et le Montant du Règlement à la Date de sortie partielle, à la Date de sortie, à la Date d'Admission en Bourse ou à l'Échéance, selon le cas;

«Programme»: désigne le Programme intitulé «Twin Set Covered Warrant» qui peut être adopté par la Société selon les termes et conditions énoncés dans le Règlement;

«Majorité Qualifiée»: a la signification énoncée dans l'article 15;

«Affaires relevant d'une Majorité Qualifiée»: a la signification énoncée dans l'article 15;

«Règlement»: désigne les termes et conditions du Programme de façon périodique;

«Montant du Règlement»: désigne pour chaque Warrant Couvert, le montant du règlement à calculer par la Société à la Date de sortie ou à l'Échéance, selon le cas, par application de la Formule de paiement;

«Associé A»: désigne CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée, constituée et dotée d'une existence juridique dans le cadre des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.711, ayant son siège social sis au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

«Participation Initiale de l'Associé A»: désigne la participation dans Fuori Dal Sacco 2 détenue par l'Associé A le 25 juillet 2012, représentant soixante-douze pour cent (72%) de l'intégralité du capital social de Fuori Dal Sacco 2;

«Associé B»: désigne tout associé détenant de temps à autre au moins vingt-huit pour cent (28%) du capital social de la Société;

«Détenteur de Warrants»: désigne les investisseurs choisis auxquels la Société propose la vente et le transfert des Warrants Couverts.

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social-**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Une société à responsabilité limitée est constituée par les présentes entre le souscripteur et l'ensemble des personnes qui peuvent à l'avenir devenir des associés, qui sera régie par les lois applicables à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), par les présents statuts (ci-après les «Statuts») ainsi que par tout pacte des associés pouvant exister le cas échéant entre les associés.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'adopter et de mettre en œuvre le Programme et en conséquence d'émettre des Warrants Couverts dans les termes et conditions du Règlement et de tout accord relatif aux warrants Couverts. La Société peut gérer (en ce compris sans limitation, amender et résilier s'il y a lieu) le Programme. La Société peut être choisie pour l'émission d'autres instruments financiers à proposer à d'autres investisseurs.

Les autres objets de la Société sont la prise de participations, sous toute forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres du Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et le développement de ces participations.

Elle peut acquérir tous titres ou droits par la voie de prises de participations, de souscriptions d'actions, de négociations ou de autre toute façon, elle peut participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou plusieurs sociétés situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'effets, de billets à ordre, certificats ou tous autres instruments financiers ou titres de créance pouvant être ou non convertibles.

La Société peut consentir des prêts ou avancer de l'argent par tous moyens à d'autres sociétés ou entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société et prêter toute assistance au moyen en particulier de l'octroi de garanties, gages, nantissements, sûretés ou autrement et subordonner ses créances en faveur de tiers pour les obligations de ces sociétés ou entreprises.

La Société peut également conclure, signer et remettre, exécuter des swaps, futures, contrats à terme, produits dérivés, options, rachat, prêt de capitaux et opérations similaires. La Société peut en règle générale recourir à toutes techniques et utiliser tous instruments relatifs à des investissements aux fins de l'efficacité de leur gestion, notamment, sans s'y limiter, les techniques et instruments conçus pour la protéger des risques liés au crédit, au change des devises, au taux d'intérêt et tous autres risques de façon générale.

En sus, la Société peut réaliser tous investissements ou opérations, légaux à caractère commercial, technique et financier et de façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et réaliser toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société portera le nom de «CEP III Investment 19 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg City (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par adoption d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la municipalité où la Société a son siège par décision simple du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du Conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales et Transfert des parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée.

Le compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil de gérance.

**Art. 8. Droits des associés.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Sauf approbation de l'ensemble des associés, les associés ne doivent pas transférer, ou négocier autrement des parts sociales qu'ils détiennent respectivement à compter du jour de la signature de tout pacte des associés pouvant exister de temps à autre entre les associés jusqu'au:

(i) sixième anniversaire de la date de l'adoption du Programme par la Société; ou

(ii) si, au sixième (6<sup>ème</sup>) anniversaire, tout litige se rapportant à et/ou au titre du Programme (sa mise en place, son interprétation et/ou sa résiliation) est pendant, jusqu'à l'expiration d'une période de soixante (60) jours suivant l'adoption par l'autorité compétente d'une décision définitive se rapportant à ce litige.



Aux fins du présent article, le terme «Transfert» fait référence à toute cession, tout transfert ou à tout autre acte de disposition ou à toute autre opération ayant des effets similaires (incluant les apports en nature, fusions et scissions) se rapportant à, ou à la création de toute charge, tout nantissement, privilège ou autre sûreté, tout intérêt légal ou équitable afférent à, une part sociale (incluant tout droit de vote attaché à celle-ci), (a) que ce soit ou non le fait de l'associé concerné et (b) que ce soit ou non pour une contrepartie. Le Transfert fait également référence aux actions susmentionnées résultant d'un changement de propriétaire effectif des parts sociales.

### Titre III. - Gestion

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera gérée par un Conseil de gérance composé de trois (3) membres et représenté en toute période par (i) deux (2) gérants de classe A (individuellement un «Gérant de classe A» et collectivement les «Gérants de classe A») et (ii) d'un (1) gérant de classe B (le «Gérant de classe B») qui seront désignés par l'assemblée générale des associés (le «Conseil de gérance»).

L'Associé A aura le droit de façon périodique de proposer la nomination de deux (2) Gérants de classe A. L'Associé B aura le droit de façon périodique de proposer la nomination d'un (1) Gérant de classe B. Chaque associé peut proposer de remplacer le candidat qu'il a désigné de temps à autre.

Si un gérant cesse d'exercer ses fonctions pour tout motif que ce soit, l'associé qui a proposé la nomination du gérant sortant, proposera la nomination de son remplaçant, aussi rapidement que possible pour pourvoir à la vacance de poste.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Le Conseil de gérance exerce une compétence exclusive pour décider de toute question se rapportant au Programme et à sa gestion. Le Conseil de gérance aura le pouvoir:

- (vii) de gérer les affaires journalières de la Société;
- (viii) de conclure tout accord concernant la vente des Warrants Couverts, étant entendu que le choix des Détenteurs de Warrants exigent une décision à la Majorité Qualifiée;
- (ix) de tenir informés de façon périodique les associés s'agissant de tout événement ayant trait au Programme;
- (x) d'accomplir toute action et/ou tout acte de simple mise en œuvre que, selon le Programme (incluant tous accords relatifs aux Warrants Couverts pouvant être conclus de temps à autre), la Société doit accomplir afin de respecter le Programme, en ce compris, sans limitation, toute action et/ou acte pouvant être réputé nécessaire en cas de Sortie partielle, d'Admission en Bourse, de Sortie ou d'Échéance, de sorte que la Société soit en mesure de déterminer le Montant du Règlement Partiel et le Montant du Règlement;
- (xi) d'ouvrir et de gérer tout compte en banque au nom de la Société, sur lequel, entre autres choses, tous les montants à payer par chaque Détenteur de Warrant seront portés au crédit; et
- (xii) d'accomplir toute action et prendre toute mesure nécessaires et appropriée afin d'appeler et d'obtenir toute Contribution.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil de gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux Gérants de n'importe quelle classe ou (ii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été délégué par le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de la délégation.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses membres ou non, associés ou non.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** Le Conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. En cas d'impossibilité pour le président d'être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le Conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de gérance sont convoquées par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe le siège social de la Société au Luxembourg.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants trois jours au moins avant la date de la réunion. En cas d'urgence, la convocation écrite dans laquelle seront énoncées la nature et les circonstances de l'urgence, devra être adressée vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion. La convocation écrite précisera l'ordre du jour ainsi que la date, le lieu et l'heure de la réunion, les motions proposées sur lesquelles une décision doit être prise à la réunion et dans la mesure où elles sont disponibles à ce moment-là, toutes les informations raisonnablement nécessaires ou appropriées, selon l'avis de tout signataire de la convocation, pour permettre aux gérants de parvenir à une décision en toute connaissance de cause, concernant les questions à aborder à ladite réunion.

Une telle convocation n'est pas requise si l'ensemble des membres du Conseil de gérance est présent ou représenté à la réunion et s'ils déclarent avoir été régulièrement informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de chaque gérant, accordé avant ou après la réunion.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions tenues aux heures et lieux prescrits dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex.

Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement.

Les votes pourront également être effectués par lettre, télécopie, email, télégramme ou télex.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer et voter à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer de manière simultanée entre elles.

La participation à une réunion par ces moyens vaut participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de gérance exige la majorité simple, sauf pour les Affaires relevant d'une Majorité Qualifiée.

Toutes les affaires qui suivent (ci-après désignées les «Affaires relevant d'une Majorité Qualifiée») seront valablement adoptées par un vote à l'unanimité des gérants (ci-après désignée la «Majorité Qualifiée»):

(ix) l'approbation du Programme et du Règlement;

(x) l'émission des Warrants Couverts, sous réserve que l'émission d'un nombre total de Warrants Couverts supérieur à deux cents (200) sera soumise à l'approbation préalable des associés conformément à l'article 18;

(xi) la sélection des Détenteur de Warrants;

(xii) toute modification ou résiliation anticipée du Programme;

(xiii) l'exercice par la Société de l'option de règlement prévue en cas de Sortie partielle aux termes du Règlement;

(xiv) l'exercice par la Société de l'option de règlement prévue en cas d'Admission en Bourse dans le cadre du Règlement, étant entendu que l'approbation dudit exercice comprendra également la répartition du Montant du Règlement de l'admission en Bourse, tel que défini dans le Règlement, (dû au regard de chaque Warrant Couvert) entre un paiement en espèces et un paiement par cession des Parts sociales Cédées, telles que définies dans le Règlement;

(xv) l'exercice par la Société de l'option de règlement prévue en cas d'Échéance au titre du Règlement dans le cas où la partie du Montant de Règlement proposée, telle que définie dans le Règlement, à payer en espèces est plus élevée que le montant suffisant pour couvrir tous les frais directs et dépenses (incluant toute taxe et charge) supportés ou devant être supportés par chaque détenteur de Warrant au titre de l'investissement dans le ou les Warrant(s) Couvert(s) et/ou dans le cadre du Règlement. L'exercice par la Société de cette option de règlement en cas d'Échéance ne devra pas être approuvée par la Majorité Qualifiée (mais simplement à la majorité simple des votes des gérants présents ou représentés) si la partie du Montant de Règlement à payer en espèces proposée correspond au montant suffisant pour couvrir tous les frais et dépenses directs (incluant toute taxe et charge) supportés ou devant être supportés par chaque détenteur de Warrant au titre de l'investissement dans le ou les Warrant(s) Couvert(s) et/ou dans le cadre du Règlement; et

(xvi) sous réserve de l'approbation préalable des associés conformément à l'article 18, l'émission d'instruments financiers autres que des Warrants Couverts à offrir aux investisseurs; étant entendu qu'en cas d'approbation de cette émission, la qualification d'Affaires relevant de la Majorité Qualifiée au titre du point (i) à (vii) des présentes s'appliquera mutatis mutandi concernant les nouveaux instruments financiers à offrir aux investisseurs.

Nonobstant ce qui précède, il est entendu que s'agissant du point (vi) précité, si l'option de règlement n'est pas approuvée par la Majorité Qualifiée et à condition que le Gérant qui ne l'approuve pas, soit le Gérant de classe B, sur demande écrite de l'Associé A, l'option de règlement en cas d'Admission en Bourse sera exercée par les Gérants de classe A et dans ce cas, la partie du Montant de Règlement à l'admission en Bourse à payer en espèces sera égal au montant le plus élevé entre:

(i) le montant total suffisant pour couvrir tous les frais et dépenses directs (incluant toute taxe et charge) supportés ou devant être supportés par tous les détenteurs de Warrant au titre de l'investissement dans le ou les Warrant(s) Couvert(s) et/ou dans le cadre du Règlement; et

(ii) la partie du Montant de Règlement à l'admission en Bourse correspondant au pourcentage de la Participation Initiale de l'Associé A vendue par lui dans le cadre de l'Admission en Bourse.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire.

Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de gérance.

Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent, sont réputés prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dument prises à une réunion du Conseil de gérance valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, email, télégramme ou télex au siège social de la Société.

Les résolutions écrites porteront la date du jour de la dernière signature d'un gérant apposée sur un exemplaire des résolutions écrites.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de gérance ne contractent à raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblées des associés**

**Art. 18. Assemblées des associés.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés pourront être convoquées par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts du capital de la Société.

Une convocation écrite de toute assemblée des associés devra être adressée à chaque associé huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée, ou vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'assemblée en cas d'urgence dont la nature et les circonstances seront précisées dans la convocation. La convocation écrite précisera l'ordre du jour ainsi que la date, le lieu et l'heure de l'assemblée, les motions proposées sur lesquelles une décision doit être prise à ladite assemblée et dans la mesure où elles sont disponibles à ce moment-là, toutes les informations raisonnablement nécessaires ou appropriées, selon l'avis de tout signataire de la convocation, pour permettre aux associés de parvenir à une décision en toute connaissance de cause, concernant les questions à aborder à ladite réunion assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils estiment avoir été régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer à toutes formalités de convocation et l'assemblée peut être tenue valablement sans convocation.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Sauf disposition contraire des présentes, les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés ne sont valablement adoptées que si elles le sont par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toute décision portant sur les questions suivantes quelle que soit la façon dont elle a été adoptée (autrement dit au cours d'une assemblée ou par consultation écrite) sera valablement adoptée par le vote favorable des associés détenant plus de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social émis de la Société:

(iii) l'émission d'un nombre total de Warrants Couverts supérieur à deux cents (200);

(iv) l'émission d'instruments financiers autres que les Warrants Couverts à proposer aux investisseurs.

Les résolutions portant sur la modification des Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité des associés (ii) détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice comptable et Comptes annuels**

**Art. 19. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** À la fin de chaque exercice comptable, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 21. Répartition des bénéfices et Dividendes provisoires.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes provisoires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis

le dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des dividendes provisoires pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

#### **Titre VI. - Liquidation et Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'un des associés.

#### **Titre VII. - Droit applicable**

**Art. 24. Droit applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est énoncée dans ces Statuts.»

Dont le présent acte, notarié a été dressé à Luxembourg, à la date précisée en tête du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le document a été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom, son prénom, son état civil et son lieu de résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. YAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61731. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017699/701.

(130021317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

#### **Moonray European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.376.

—  
*Résolution de l'actionnaire unique en date du 29 janvier 2013*

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mr. Richard Sean Lewis de qualité de Gérant de Moonray European Investments S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

RESOLU de nommer Mr. Nishith Suresh Gandhi, 2a rue Albert Borschette, 1246, Luxembourg, Luxembourg en qualité de Gérant de Moonray European Investments S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2013022438/15.

(130027001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

#### **Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la société Motor Car Leasing S.A. (la Société) prises en date du 14 janvier 2013 que M. Francis Mérandi a été révoqué de ses fonctions (i) d'administrateur B et (ii) de délégué à la gestion journalière la Société avec effet au 11 janvier 2013.

M. Ludovic Blettery, né le 1<sup>er</sup> mars 1979 à 42300 Roanne, France, ayant son adresse au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette a été nommé avec effet au 11 janvier 2013 en tant que qu'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année financière close au 31 mars 2015.

M. Ludovic Bletterry a également été nommé, avec effet au 11 janvier 2013, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, et ceci à durée indéterminée. M. Ludovic Bletterry peut engager la Société dans toutes opérations pour autant qu'il y ait co-signature de cet engagement par un second administrateur, le cas échéant relevant de la catégorie A.

Pour toute question et opération quelconque (i) relevant de la gestion quotidienne de la société ou (ii) ayant trait à l'autorisation d'établissement de la Société, la signature de M. Ludovic Bletterry est nécessaire et suffisante et ce indépendamment de l'obligation de co-signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Motor Car Leasing S.A.

Référence de publication: 2013022439/23.

(130027150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Maschell International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.617.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société le 7 février 2013*

Démission de Philippe Veyt de son poste d'administrateur.

Nomination de Sabine Pevernagie, née le 12/12/1967 à Ixelles, demeurant à B-3190 Boortmeerbeek, Paepestraat, 42 en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans

Référence de publication: 2013022443/11.

(130027200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Matpre S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.264.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 07 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation de la société anonyme MATPRE S.A.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2013022444/13.

(130026779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**MD Events Support & Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022445/10.

(130027215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Mebaulux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 48.974.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 30. November 2012*

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnisse des Rücktritts von Frau MALLER Monique als Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate von

- Herrn METRICH Michael wohnhaft in D-54550 FREUDENBURG, 66, Gartenstrasse und

- Herrn METRICH Alois wohnhaft in D-54550 FREUDENBURG, 66, Gartenstrasse

werden für ein Jahr verlängert und enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2013 stattfindet.

Das Mandat des Aufsichtskommissars wird für ein Jahr verlängert und endet bei der Generalversammlung welche im Jahr 2013 stattfindet.

Référence de publication: 2013022446/15.

(130027306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Media Comunication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

---

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022447/10.

(130027312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Creshold S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 11.031.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.916.

---

En l'année deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Devant nous Francis Kessler, notaire, résident à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "Creshold S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Beck, notaire résident à Echternach, en date du 24 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette. Le président a nommé Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, comme secrétaire et scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre de ses actions ont été repris sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec ces minutes.

II. Qu'il apparaît de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions en circulation, entièrement détenues par l'actionnaire unique et représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement établi à trente et un mille euros (EUR 31.000), entièrement libéré, sont représentées à la présente assemblée, si bien que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Conversion des actions existantes en actions ordinaires d'une même valeur nominale.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de onze millions euros (EUR 11.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) au montant de onze millions trente et un mille euros (EUR 11.031.000) par l'émission de cinq mille deux cent six (5.206) nouvelles actions ordinaires portant une valeur nominale de cent euros par action et de cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (104.794) actions préférentielles portant une valeur nominale de cent euros par action.

3. Détermination des droits et obligations spécifiques attachés aux actions préférentielles à émettre.

4. Souscription par l'actionnaire unique de l'ensemble des nouvelles actions ordinaires et actions préférentielles en numéraire d'un montant de onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-).

5. Modification des statuts de la Société pour refléter les décisions prises.

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de convertir les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social en trois cents dix (310) actions ordinaires portant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.

Les trois cent dix actions sont intégralement détenues par l'associé unique, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 24 décembre 2012.

### Seconde résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société par un montant de onze millions euros (EUR 11.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un milles euros (EUR 31.000) au montant de onze millions trente et un mille euros (EUR 11.031.000) par l'émission de cinq mille deux cent six (5.206) nouvelles actions ordinaires portant une valeur nominale de cent euros par action et de cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (104.794) actions préférentielles portant une valeur nominale de cent euros par action.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de conférer aux actions préférentielles les droits et obligations suivants:

- 1) Chaque action préférentielle donnera droit à un droit de vote aux assemblées générales de la société.
- 2) Les actions préférentielles auront une maturité de 10 ans. A cette date, les actions préférentielles seront soit rachetées par la Société (à leur valeur nominale, à laquelle seraient à ajouter les dividendes préférentiels accumulés et non distribués le cas échéant), soit reconduites pour une nouvelle période de 10 ans sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.
- 3) A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision relative au sort à réserver aux actions préférentielles, le caractère préférentiel de ces dernières serait automatiquement éteint pour le futur, de sorte qu'elles donneraient alors droit, à partir de leur date de maturité, aux mêmes avantages économiques que les actions ordinaires, dans le respect toutefois des droits acquis aux porteurs d'actions préférentielles avant l'extinction de leur caractère préférentiel.
- 4) Les détenteurs d'actions préférentielles auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, au paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de deux composantes:

#### Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession de tout ou partie de son portefeuille pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues en portefeuille réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus en portefeuille ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Si dans un exercice le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

#### Composante 2:

4% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué à la valeur nominale de l'action préférentielle et au montant total des bénéfices liés aux actions préférentielles des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Le dividende préférentiel résultant de cette composante est plafonné au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

5) Dans l'hypothèse où la Société ne procéderait pas à la distribution intégrale des bénéfices liés aux actions préférentielles au titre d'une année donnée, le reliquat sera reporté aux années comptables ultérieures et se cumulera avec les dividendes préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'actions préférentielles.

6) Les détenteurs d'actions préférentielles n'auront pas droit aux dividendes ordinaires.

7) Les détenteurs d'actions préférentielles n'auront pas droit au boni de liquidation.

8) Les détenteurs d'actions préférentielles auront un droit préférentiel au remboursement de leur apport et des dividendes préférentiels, de sorte que les actions ordinaires peuvent être considérées comme subordonnées aux actions préférentielles.

### Quatrième résolution

Les cinq mille deux cent six (5.206) nouvelles actions ordinaires et les cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (104.794) nouvelles actions préférentielles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées par l'apport en numéraire de onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-), de sorte que le montant de onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) est à la disposition de la société, ce qui a été montré au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts par le texte suivant:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à onze millions trente et un mille euros (EUR 11.031.000) représenté par cinq mille cinq cent seize (5.516) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (104.794) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont collectivement désignées comme les «Actions».

La date de maturité des Actions Préférentielles est fixée à dix années à compter de leur émission par la Société. A compter de ce jour, l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux Actions Préférentielles et décidera soit de procéder à leur rachat à valeur nominale (plus les dividendes préférentiels accumulés et non entièrement payés le cas échéant), soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des Actions Préférentielles à compter de leur maturité, leurs droits économiques privilégiés seront automatiquement éteints pour le futur, de sorte que les Actions Privilégiées donneront seulement droit aux dividendes ordinaires selon les modalités précisées à l'article 17 ci-après et ne donneront plus droit à un remboursement privilégié en cas de dissolution de la Société conformément à l'article 18 ci-après. Malgré cette extinction des droits économiques privilégiés, les droits acquis par les porteurs d'Actions Préférentielles dans le passé resteront en toutes circonstances acquis par ces derniers pour le futur, de sorte que les dividendes privilégiés acquis resteront dus par la Société aux porteurs d'Actions Préférentielles et, en cas de boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, seront payés aux porteurs d'Actions Préférentielles avant toute distribution aux actionnaires.»

La traduction anglaise du texte de l'article 5 est la suivante:

«The share capital is set at eleven million thirty-one thousand Euros (EUR 11.031.000) divided into five thousand five hundred sixteen (5.516) ordinary shares ("Ordinary Shares") and one hundred four thousand seven hundred ninety-four (104.794) preferred shares ("Preferred Shares") having a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, fully paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively named the "Shares". The maturity date of the Preferred Shares is set at ten years as from their issuance by the Company. Before their maturity date, the General Meeting will decide either to repurchase them at their nominal value (plus unpaid preferred dividends, if any), or to renew them for a new period of ten years.

In case no decision would have been taken by the General Meeting regarding the redemption or renewal of the Preferred Shares as from their maturity, the preferred economic rights linked to the Preferred Shares will automatically be deleted for the future, so that the Preferred Shares will only give right to the ordinary dividends as provided by article 17 and will not give right to the preferred reimbursement in case of liquidation of the Company as provide by article 18. Despite this cancellation of their preferred economic rights for the future, the rights acquired by the holders of Preferred Shares in the past will remain in any case acquired by them for the future, so that the unpaid preferred dividends will remain due by the Company to the holders of Preferred Shares and, in case of liquidation proceeds resulting from the liquidation of the Company, will be paid to the holders of Preferred Shares before any distribution to the shareholders.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée générale décide de remplacer l'article 17 des Statuts par un nouvel article 17 ayant la teneur suivante:

« **Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des statuts.

Les détenteurs d'actions préférentielles auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, au paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de deux composantes:

Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession de tout ou partie de son portefeuille pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues en portefeuille réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus en portefeuille ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Si dans un exercice le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

Composante 2:

4% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué à la valeur nominale de l'action préférentielle et au montant total des bénéfices liés aux actions préférentielles des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Le dividende préférentiel résultant de cette composante est plafonné au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Toute distribution de dividende supplémentaire par la société se fera uniquement au porteur d'Actions Ordinaires, en proportion avec sa participation dans le capital de la société, le porteur d'Actions Préférentielles n'aura pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du Dividende Préférentiel.



En cas d'impossibilité pour la société de procéder à une distribution de dividende pour une année donnée ou dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement mis en paiement, les Dividendes Préférentiels seront reportés aux années comptables ultérieures jusqu'à leur distribution effective et se cumuleront avec les Dividendes Préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'Actions Préférentielles.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi».

La traduction anglaise du texte de l'article 17 est la suivante:

“From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 of the by-laws.

The holder of preferred shares will have right, before any other distribution of profits, to the payment of a preferred dividend corresponding to the sum of the following elements:

First element:

90% of the positive net profit realized by the Company on the transfer of all or part of its portfolio during the financial year.

The net profit is to be defined, for a given financial year, as the sum of the capital gains and capital losses realized on the shares held as portfolio during the financial year, further to any deed of realization by the Company, as well as further to a share buy back by the company whose shares are held as portfolio or further to the liquidation of the latter.

The capital gains and losses are determined as the difference between the sale price and the acquisition price of the shares.

In case of negative result realized in relation with the sale of shares held as portfolio during a financial year, the holders of Preferred Shares will have right to 90% of the positive net profit as determined above only once they have offset these losses realized on such assets with positive capital gains realized on such assets.

Second element:

4% or, in case it would be lower, the average rate of the Belgian linear bonds on 10 year applicable during the third quarter of the year preceding the financial year concerned, increased by 0,7%, applied to the nominal value of the Preferred Shares plus the total amount of undistributed preferred dividends resulting from the addition of the first and second elements, provided these amounts are recorded in the Company's accounting Equity.

The preferred dividends resulting from this second element cannot exceed the net yield of the transferable securities, receivables and assets held on the bank account realized by the Company.

Any additional dividend distribution by the Company will only benefit to the holders of Ordinary Shares, proportionally to their participation in the share capital. The holders of Preferred Shares will not have right to any other dividend distribution than the preferred dividend.

In case the Company would not be able to distribute dividends for a given year or in case the preferred dividends would not have been entirely distributed, the latter will be carried forward to the following accounting year until their effective and full distribution. They will be cumulated with any other preferred dividends that will have to be distributed to the holders of Preferred Shares as determined above.

Interim dividends can be distributed in accordance with the conditions provided by the law.”

#### *Septième résolution*

L'Assemblée générale décide de compléter l'article 18 des Statuts par les deux paragraphes suivants:

«Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront en priorité payés au détenteur des Actions Préférentielles puis, pari passu, aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes et des Dividendes Préférentiels impayés, sera distribué aux seuls détenteurs d'Actions Ordinaires, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.»

La traduction anglaise des deux paragraphes ajoutés à l'article 18 est la suivante:

“The share capital and the share premium, if any, that would be repaid will be first repaid to the holder of Preferred Shares and then, pari passu, to the holders of Ordinary Shares.

The liquidation bonus arising from the liquidation of the Company after payment of all the Company's debts and undistributed preferred dividends to the holders of Preferred Shares will -be distributed only to the holder(s) of Ordinary Shares in proportion to its/their shareholding in the Company's share capital.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/318. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017721/218.

(130021241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Media Comunication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022448/10.

(130027313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Merinvest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.042.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 décembre 2012.*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité:

1. approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013022451/23.

(130026731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**MJ Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 38.462.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022452/10.

(130026735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Moto Plus Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 171.238.

*Résolutions prises par l'administrateur unique*

Freddy Bologna, administrateur unique de la société anonyme MOTO PLUS GROUP, a pris la résolution suivante:

1. Il décide de transférer le siège social, rétroactivement au 2 janvier 2013, à l'adresse suivante:

Rue d'Arlon, 6  
L-8399 Windhof

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013022453/13.

(130027144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**MT Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022454/10.

(130026801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**MT Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.316.

1. En date du 30 Janvier 2013 que l'Actionnaire unique pris les décisions suivantes:

- Démission de M Patrick L.C. van Denzen de la fonction qu'Administrateur Unique de la Société avec effet au 30 Janvier 2013.

- Election des nouveaux Administrateurs, pour une durée de 6 ans à compter du 30 Janvier 2013:

\* M Yuriy Maslikov, ayant pour adresse personnelle Zheleznodorozhna 25, Kirovske, Dnepropetrovsk region, Ukraine en tant que Administrateur A de la Société avec effet au 30 Janvier 2013;

\* M Jacob Mudde, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Administrateur B de la Société avec effet au 30 Janvier 2013;

\* Mme Gwenaëlle B.A.D. Cousin, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Administrateur B de la Société avec effet au 30 Janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliation Agent*

Référence de publication: 2013022455/20.

(130027273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 97.937.

L'assemblée générale des porteurs de parts tenue en date du 31 mai 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu KPMG Audit S.à.r.l à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2013;

2. L'assemblée a réélu Messieurs Ian Baillie, résidant à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Wilson Leech, résidant à 50 Bank Street, E14 5NT, Londres, Grande-Bretagne à la fonction de membre du conseil de gérance pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour *NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL S.à.r.l.*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013022459/17.

(130027011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**New Market S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013022460/11.

(130027193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Noemia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 134.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 08 février 2013.

Pour *NOEMIA SARL*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Référence de publication: 2013022465/12.

(130026822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Noemy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 143.967.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022466/10.

(130026912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**CVIC II Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.838.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.261, duly represented by Cécile Gadisseur, private employee, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on January 8<sup>th</sup>, 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5<sup>th</sup>, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of CVIC II Lux Holdings S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
  - Mr Mirko FISCHER, Director, born on May 6<sup>th</sup>, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
  - Mrs Cecile GADISSEUR, private employee, born on June 27<sup>th</sup>, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
  - Mr David FRY, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, born on July 31<sup>st</sup>, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 12700 Whitewater Drive Minnetonka, MN 55343-949, United States of America, B manager;
  - Mr John BRICE, President, CarVal Investors, LLC, born on May 1<sup>st</sup>, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America, B manager;
  - Mr Peter VORBIRCH, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on June 2<sup>nd</sup>, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.261, dûment représenté par Cécile GADISSEUR, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 janvier 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CVIC II Lux Holdings S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.



**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Mirko FISCHER, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
  - Madame Cécile GADISSEUR, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
  - Monsieur David FRY, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 12700 Whitewater Drive Minnetonka, MN 55343-949, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
  - Monsieur John BRICE, Président, CarVal Investors, LLC, né le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
  - Monsieur Peter VORBIRCH, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2609. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017724/371.

(130021171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**O.J.C. Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.406.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 19 décembre 2012*

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée accepte la démission de la société Flexoffice Sàrl de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'Administrateur démissionnaire la société CEPACOS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L - 4963 Clémency, rue Basse, 9, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B148988.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée désigne comme représentant permanent de CEPACOS INVESTMENTS S.A. auprès de la société, Monsieur Philippe Vanderhoven, né le 02/07/1971 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L - 4963 Clémency, rue Basse, 9, en vertu de l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (article ajouté par la loi du 25 août 2006).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,  
Clémency, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022469/23.

(130026815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Novinox S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 161.717.

---

La société Staveco SCI, E0000398 dénonce le siège social mis à disposition au 8, rue Théodore de Wacquant L-3899 Foetz de la société NOVINOX SA, B0161717, avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Foetz, le 10 février 2013.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013022467/11.

(130026814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Omega Pearl Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 126.516.

---

Par la présente, la Catella Bank S.A. dénonce le siège social domiciliataire de la société Omega Pearl Finance S.A., R.C.S. Luxembourg B- 126516, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, February 13<sup>th</sup> 2013.

CATELLA BANK S.A.

Référence de publication: 2013022471/11.

(130026904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.988.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013022473/11.

(130027095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.684.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013022474/11.

(130027115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Orient-Express Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Un gérant

Référence de publication: 2013022475/11.

(130027088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Ortis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.671.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 février 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013022477/10.

(130027168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Oris S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.613.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022482/10.

(130027163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**ORTIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.313.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 février 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013022483/10.

(130027169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2013*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry FLEMING et de Monsieur Guy HORNICK de leur mandat d'administrateur.

Il est décidé de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Pierre LENTZ licencié en sciences économiques demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, démissionnaire;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, démissionnaire.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022485/18.

(130026919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant  
9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 février 2013.  
Référence de publication: 2013022486/11.  
(130026919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Patron Project XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 152.617.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022487/10.  
(130026875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.337.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022488/10.  
(130026876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Ped Xin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 174.657.

En date du 12 février 2013, Monsieur Pierre METZLER, associé unique de la Société, a vendu l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à BELEGAR LIMITED, une société existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Spyrou Kyprianou, 18, 1075 Nicosia, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro HE 318616.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 février 2013*

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de son mandat de gérant unique de la Société, avec effet au 12 février 2013.

2. L'associé unique décide de nommer, avec effet au 12 février 2013 et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- Monsieur Sebastien FRANCOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont – Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford (Irlande), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA, né le 23 mai 1973 à Gniezno, (Pologne), demeurant à 5-6, Pod Strzecha, PL - 02-798, Varsovie,

- Monsieur Alexander OSTROVSKIY, né le 6 octobre 1981 à Rostov-na-Donu, (Russie) demeurant au 29/1 Kosmonavta Volkova Street, RUS – Moscou.

3. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 12 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022489/29.

(130027339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Peinture Décors Gaspar, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4967 Clemency, 69, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 146.210.

—  
*Assemblée générale extraordinaire*

L'an deux treize, le dix janvier

Ont comparu

M. José Joachim Silva Canto Gaspar, peintre demeurant à L-4630 Differdange, 43, rue de la Montagne.

M. Daniel Jeannot Albert Wiseler, fonctionnaire demeurant à L-4964 Clemency, 2c, chemin d'Arlon.

M. Rainer Hausener, peintre demeurant à D-54531 Wallscheid, 6 Brunnenstrasse

ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société, du, 2C, Chemin d'Arlon L-4964 Clemency au 69, rue de la Chapelle L - 4967 - Clemency.

Et après lecture et interprétation donnée, les comparants pré-mentionnés, ont signé la présente.

Clemency en date du 10 janvier 2013.

M. Gaspar / M. Wiseler / M. Hausener.

Référence de publication: 2013022490/17.

(130027262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Plaza Holdings 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.622.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022491/10.

(130027174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Primigenia Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 162.172.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 24 janvier 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant de Classe A;

2. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant de Classe B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013022493/19.

(130027300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Pad SPF S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022498/10.

(130027343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Palos International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 42.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022500/10.

(130026937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.212.

Le Rapport Annuel audité au 30 septembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022506/10.

(130027015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**PLANET SUN Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 111.720.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022510/10.

(130026972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Ravenswood Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RAVENSWOOD LUXEMBOURG SARL

Signature

Référence de publication: 2013022536/12.

(130027068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.